

PLAN D'ÉTUDES
MASTER
ESPAGNOL
PROGRAMME DE SPÉCIALISATION (30 CRÉDITS ECTS)
2023

1. Base légale

Le présent plan d'études s'appuie sur le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines* [Règlement bachelor/master du 8 mars 2018].

2. Conditions d'admission

Pour les conditions d'admission aux études de master, les principes du règlement d'admission de l'Université de Fribourg sont applicables. L'admission à ce programme de spécialisation est soumise à l'admission au programme d'études approfondies *Espagnol* (se référer au plan d'études spécifique).

3. Master anticipé

Les étudiant-e-s qui sont sur le point de terminer les études de bachelor en *Espagnol* à l'Université de Fribourg, peuvent obtenir de manière anticipée un maximum de 30 crédits ECTS correspondant à des prestations requises pour l'octroi du diplôme de master, selon les conditions décrites dans le Règlement bachelor/master du 8 mars 2018, art. 46.

4. Description du programme

Ce programme de spécialisation peut être choisi uniquement en complément au programme d'études approfondies en *Espagnol* (90 crédits ECTS). Il offre une formation littéraire et linguistique et propose, pour ceux qui le souhaitent, une ouverture sur la pluralité des aspects culturels liés au domaine littéraire dans une perspective interdisciplinaire qui favorise le dialogue avec les Départements des autres langues et littératures, Histoire, Philosophie, Anthropologie, Musicologie, Science politique, Sociologie, Études européennes, etc.

Dans ce programme, l'étudiant-e complète sa formation en suivant des enseignements qui offrent une spécialisation et un complément à leur formation de niveau Master, tenant compte aussi bien de la dimension textuelle, qu'historique de la littérature. La réussite du programme de spécialisation requiert la validation de 30 crédits ECTS.

Selon le cursus antérieur des étudiant-e-s, ce programme (avec niveau de langue C2 attesté) peut donner accès à la formation pour l'obtention du DEEM (Diplôme d'Enseignement pour les Écoles de Maturité)¹. D'excellents résultats ouvrent la possibilité de réaliser un doctorat et de poursuivre une carrière académique.

Par ailleurs, cette formation débouche sur de nombreuses autres possibilités professionnelles : enseignement dans les écoles privées et dans les entreprises ; métiers d'écriture tels que journalisme, publicité, traduction littéraire et technique, industrie du livre (édition, administration et commerce), bibliothéconomie. De plus, la maîtrise de la langue espagnole constitue un atout pour obtenir des postes dans les domaines de la diplomatie, banque, hôtellerie et tourisme, relations publiques, interprétation, management culturel, muséographie, organisations internationales, administration publique et privée, entreprises des nouvelles technologies, etc.

5. Objectifs de formation

Le programme d'études approfondies (90 crédits ECTS) suivi de ce programme de spécialisation (30 crédits ECTS), permettent une maîtrise approfondie de la philologie et de la littérature hispanoaméricaines, aussi bien dans le cadre de l'époque médiévale et du Siècle d'Or que dans les époques moderne et contemporaine. Le programme d'études permet d'affiner les compétences d'analyse et d'interprétation du fait littéraire acquises pendant les études précédentes.

L'étudiant-e a la possibilité d'approfondir ses compétences dans les domaines qui l'intéressent davantage parmi la littérature moderne et contemporaine, la philologie et la linguistique ou encore d'ouvrir leur formation dans une perspective interdisciplinaire, en développant le dialogue entre les études philologiques et littéraires d'une part, et les autres disciplines philosophiques, historiques, artistiques, etc.

6. Début et durée des études

Le début des études peut se faire autant au semestre d'automne qu'au semestre de printemps. Les études du programme d'études approfondies *Espagnol* et ce programme de spécialisation ont une durée minimale de 4 semestres et maximale de 12 semestres.

¹ Pour les conditions exactes, prière de consulter le Règlement du 29 avril 2021 pour l'obtention du Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM) et le Règlement d'exécution du 4 novembre 2021.

7. Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est l'espagnol. Il n'y a pas de possibilité d'obtenir une mention bilingue.

8. Structure du plan d'études

Ce plan d'études se compose d'un module obligatoire, le M3 (*Opciones libres*) et un module à choix entre les deux modules M1 (*Historia de las literaturas hispánicas*) ou M2 (*Lingüística española actual*)². Ce programme complète l'offre proposée au niveau master puisque les étudiant-e-s veilleront à choisir le module à choix (M1 ou M2) qui n'a pas été choisi dans leur plan d'études approfondies.

Le premier module (M1) contient deux cours (3 crédits ECTS chacun) et un séminaire (9 crédits ECTS). Le deuxième module (M2) contient un séminaire et offre le choix entre deux cours ou un exercice (6 crédits ECTS). Notons que l'étudiant-e a la possibilité de composer le troisième module (M3) avec des enseignements du Département jusqu'à l'obtention d'un total de 15 crédits ECTS. À vocation interdisciplinaire, l'étudiant-e pourra choisir de compléter un maximum de 6 crédits ECTS (parmi les 15 crédits ECTS du troisième module) avec des unités d'enseignement hors Département en lien avec l'hispanisme. Chaque module permet ainsi de valider 15 crédits ECTS.

Les unités d'enseignement d'un module peuvent être suivies durant des semestres différents. Les crédits ECTS, correspondant à la charge de travail, sont validés lorsque l'étudiant-e a accompli, dans le module concerné, l'ensemble des exigences requises. Sauf exception particulière, la durée des unités d'enseignement est d'un semestre.

² Notons que le premier module (M1) de ce programme de spécialisation correspond au deuxième module (M2) du plan d'études approfondies, tandis que le deuxième module (M2) équivaut au quatrième module (M4) toujours du même plan d'études approfondies.

Tableau récapitulatif

Légende des abréviations :

M = module, C = cours, S = séminaire, E = exercice

Nom du module	Unité d'enseignement (UE)	ECTS UE	ECTS Module
---------------	---------------------------	---------	-------------

Choisir le M1 ou le M2*

M1: <i>Historia de las literaturas hispánicas</i>	C: Literatura española/latinoamericana en su contexto histórico I	3	15 ECTS
	C: Literatura española/latinoamericana en su contexto histórico II	3	
	S: El autor en su obra: estudio de textos	9	

M2: <i>Lingüística española actual</i>	S: Análisis lingüístico del discurso	9	15 ECTS
	A choix :		
	C: El sistema lingüístico: teorías y praxis I	3	
	C: El sistema lingüístico: teorías y praxis II	3	
	<u>ou</u>		
	E: Investigación aplicada	6	

Module obligatoire

M3: <i>Opciones libres</i>	Cursos o seminarios: • del Departamento de Español • de ciencias humanas y sociales (en lien avec l'hispanisme, 6 crédits ECTS au maximum)	Variables en fonction de l'UE	15 ECTS
-----------------------------------	---	-------------------------------	----------------

* L'étudiant-e veillera à choisir le module différent de celui choisi dans son plan d'études approfondies.

9. Descriptif des modules

M1 : Historia de las literaturas hispánicas (15 crédits ECTS)

Le module est composé de deux cours et d'un séminaire. L'objectif des cours *Literatura española/latinoamericana en su contexto histórico I et II* est d'approfondir la formation que l'étudiant-e a acquise au niveau bachelor afin d'acquérir une connaissance suffisamment vaste et solide de la littérature espagnole et de celle de l'Amérique hispanique concernant les périodes, mouvements, genres littéraires, écoles et générations les plus remarquables de leur histoire. Le séminaire *El autor en su obra: estudio de textos* permet d'acquérir les outils nécessaires pour examiner la signification réelle de l'œuvre d'un auteur déterminé à l'intérieur de cette histoire.

M2 : Lingüística española actual (15 crédits ECTS)

Le champ d'étude étant très vaste et multipliant les perspectives pour l'aborder, l'étudiant-e doit suivre un séminaire, et au choix : deux cours ou l'exercice *Investigación aplicada*. Sans oublier l'évolution de la langue espagnole aux cours des siècles passés, ce module (et en premier lieu les cours *El sistema lingüístico: teorías y praxis I et II*), met l'accent sur ses structures et ses variations actuelles dans l'ensemble des pays hispanophones. Il tient particulièrement compte du fait que la connaissance du contexte culturel et historique reste nécessaire pour la compréhension et l'explication des phénomènes langagiers observés.

Le séminaire *Análisis lingüístico del discurso* portera sur l'étude d'un type ou d'une variante du discours à partir des documents actuels en s'appuyant sur les outils méthodologiques acquis pendant le semestre. Si l'étudiant-e choisit l'exercice, il/elle présentera au responsable de l'unité d'enseignement un projet de recherche appliquée et rédigera de manière autonome un travail écrit sur sa recherche. Celle-ci devra être en rapport avec une pratique langagière de l'espagnol actuel : linguistique contrastive, lexicologie contemporaine, langues en contact, néologismes, langue et moyens de communication, parmi d'autres. Le délai pour la reddition du travail sera fixé par l'enseignant une fois le projet de recherche approuvé.

M3 : Opciones libres (15 crédits ECTS)

Suivant ses intérêts et ses besoins de formation, l'étudiant-e peut composer ce module avec des unités d'enseignement à choix (pour un total de 15 crédits ECTS) dont le sujet n'a pas encore été suivi par l'intéressé-e.

Une formation interdisciplinaire en sciences humaines et sociales est particulièrement enrichissante autant du point de vue de la connaissance que de l'approche méthodologique (pour l'analyse de discours, pour les stratégies de recherche, pour les relations transversales entre les domaines, etc.). Pour cette raison, l'étudiant-e a la possibilité d'obtenir jusqu'à 6 crédits ECTS en

suivant des cours et/ou séminaires, en lien avec l'hispanisme, hors Département. Les étudiant-e-s sont ainsi encouragé-e-s à compléter leur formation, sur la base de leurs propres intérêts, ils/elles doivent cependant demander l'accord du responsable de programme.

10. Mobilité

Un-e étudiant-e soumis-e à ce plan d'études pourra acquérir un maximum de 9 crédits ECTS dans une autre université (que ce soit par le biais du programme BeNeFri ou autre). Concernant les enseignements à suivre lors d'un séjour de mobilité ou dans le cadre de BeNeFri, l'accord préalable du responsable de programme sera nécessaire sous la forme d'un contrat pédagogique (Learning agreement). Sur la base du contrat pédagogique et des prestations réalisées, le département reconnaît les crédits ECTS obtenus.

11. Évaluation des prestations

11.1 Évaluations et validation

Toutes les évaluations sont notées. Les cours sont généralement évalués par un examen écrit d'environ 2 heures. Tout-e enseignant-e a néanmoins la possibilité d'organiser une épreuve orale ou une évaluation par contrôle continu ; dans ce cas, il ou elle en informe les étudiant-e-s au début de la période des cours.

Selon l'unité d'enseignement et le sujet traité, les séminaires admettent différentes possibilités de validation (exemples : présentation orale + travail écrit, dossier d'exercices). Une participation active pendant tous les séminaires est requise. Les évaluations se font par unité d'enseignement : aucune compensation ne sera possible.

Une présence régulière aux séminaires est obligatoire : plus de trois absences injustifiées entraînent un échec pour cet enseignement (l'étudiant-e devra alors suivre une nouvelle unité d'enseignement équivalente). Le/La responsable du programme décide du caractère justifié des absences.

L'inscription au cours via le système informatique en vigueur est obligatoire pour suivre un enseignement, de même que l'inscription à l'examen est requise pour se présenter à un examen, toujours en respectant les délais annoncés par le Décanat. Concernant les séminaires, il est en plus recommandé de s'annoncer auprès de l'enseignant-e avant le début du semestre, afin d'avoir la possibilité de choisir une œuvre de manière anticipée et d'acquérir son propre exemplaire du livre.

Un examen ayant donné lieu à un échec peut être répété une fois, l'étudiant-e doit s'inscrire à chacune des tentatives. Un deuxième échec entraînera un échec définitif à l'unité d'enseignement. L'examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription au cours, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement. Dans les deux cas, un échec définitif à l'unité

d'enseignement implique pour l'étudiant-e de suivre un nouveau cours ou séminaire pour une unité d'enseignement équivalente. Par ailleurs, l'absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e équivaut à un échec, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, il/elle doit en informer par écrit le secrétariat du Département au plus tard 7 jours après la date de l'évaluation. Le Département décide du caractère justifié de l'absence (art. 19, alinéas 1 et 2 du Règlement bachelor/master du 8 mars 2018).

Le délai pour la validation (avec résultat positif) d'un travail écrit de séminaire est pour les séminaires suivis au SA, le 31 janvier de l'année académique suivante ; pour ceux du SP, le 30 juin de l'année académique suivante.

11.2 Échec définitif

Il n'y a pas d'échec définitif pour ce programme de spécialisation, sauf en cas de dépassement de la durée maximale des études, comme indiqué au point 6.

11.3 Note finale

La validation d'un module présuppose la réussite par l'étudiant-e de chacune des unités d'enseignement qui en font partie. La note de module est le résultat de la moyenne arithmétique des notes de chaque unité d'enseignement validée dans le module. La note finale du programme correspond à la moyenne arithmétique des deux notes de module.

12. Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur dès le semestre d'automne 2023 : les étudiant-e-s qui débutent leurs études d'espagnol lors dudit semestre y sont soumis sans exception. Ceux qui ont commencé leurs études au semestre d'automne 2022 ou au semestre de printemps 2023 ont la possibilité de continuer dans l'ancien plan ou d'adopter le nouveau avant le début du semestre de printemps 2024. Au semestre d'automne 2026, tous les étudiant-e-s soumis à une ancienne version de plan d'études doivent transiter obligatoirement dans ce plan d'études.